

Initiatives parlementaires

[Français]

Il serait peut-être important de s'enquérir à savoir comment ils pourront contribuer à la société canadienne. Demandez-leur pourquoi ils veulent être Canadiens. Demandez-leur ce qu'implique, pour eux, le terme «Canadiens». Dire au juge de la citoyenneté que vous savez qui est premier ministre de la Nouvelle-Écosse ou qui est votre représentant au Parlement n'a rien à voir avec le fait que vous puissiez ou non être un bon citoyen impliqué.

[Traduction]

Ces critères devraient être fondés sur les qualités d'une personne et son engagement envers notre pays et non sur les résultats d'un quelconque test de style quiz télévisé.

[Français]

Il y aurait aussi quelques petits changements techniques à apporter à la Loi. Il nous faut lier la loi directement au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté et nous devons retirer la clause discriminatoire envers les enfants adoptés en ce qui regarde leur citoyenneté. Il s'agit de la section 3, sous-paragraphe b).

[Traduction]

Enfin, la perte automatique de la citoyenneté devrait être assortie de règles. Il faut aviser une personne avant de lui retirer sa citoyenneté en vertu de certains autres articles de la loi ou lorsqu'une personne décide de renoncer à sa citoyenneté. Je parle ici plus précisément de l'article 8 selon lequel, toute personne née à l'extérieur du Canada de parents canadiens perd automatiquement sa citoyenneté canadienne lorsqu'elle atteint 28 ans à moins qu'elle ne présente une demande de citoyenneté. Pourquoi ne pourrait-elle pas y renoncer seulement si elle le désire?

[Français]

Monsieur le Président, je crois que tous ces points doivent être analysés si nous voulons rendre la Loi sur la citoyenneté plus représentative de la société canadienne. Je crois qu'il nous faut réviser la loi afin qu'elle tienne compte de notre nature évolutive si nous voulons que notre citoyenneté ait une valeur réelle pour les gens de ce pays. J'espère que tous les députés de cette Chambre se joindront à moi pour envoyer un message clair. Nous

voulons une nouvelle loi sur la citoyenneté, une loi moderne, qui reflète notre réalité d'aujourd'hui. J'espère qu'ils se joindront à moi et voteront pour appuyer la motion M-731.

• (1125)

[Traduction]

M. Peter L. McCreath (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre part à ce débat.

Je félicite tout d'abord ma collègue d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur ce sujet très important. Elle a entièrement raison quand elle affirme que nous avons peut-être trop tardé à étudier et à réviser la Loi sur la citoyenneté. En fait, le moment est peut-être bien choisi pour inclure des dispositions plus complètes dans cette loi.

Ma collègue se réjouit à l'idée que le ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté a participé aux consultations très sérieuses qui ont eu lieu auprès des Canadiens partout au pays et qui visaient à lui fournir les renseignements précis qu'elle cherche.

La question m'intéresse particulièrement, parce qu'il y a cinq ans, M. David Crombie, le secrétaire d'État de l'époque, qui était responsable du Multiculturalisme, a entamé un processus. Il a tenté de réviser la Loi sur la citoyenneté. Les députés se souviennent certainement du document intitulé *Être Canadien*, qu'il a fait paraître sous la forme d'un livre blanc ou vert. C'était un document de ce genre imprimé sur du papier blanc.

Dans ce document, il a abordé certains problèmes que la députée signale aujourd'hui à la Chambre. Comme je l'ai dit à cette dernière avant le débat, j'ai personnellement eu l'occasion de me pencher sur la question, au nom de M. Crombie. Je viens de retrouver une copie du document que j'avais rédigé à la suite de cette étude.

Tout en écoutant ses observations, j'ai relu certaines recommandations que j'avais formulées à l'époque. C'est assez intéressant. Je vais en lire quelques-unes, car je sais qu'il y est question de dispositions qu'elle voudrait voir dans la loi. Je peux les lire, puisque j'en suis l'auteur. Il va sans dire que je les trouve excellentes. En voici un exemple:

Les Canadiens qui adoptent la citoyenneté d'un autre pays ne devraient pas automatiquement perdre leur citoyenneté canadienne, mais ils devraient avoir le choix de la révoquer.